



Amendes liées au règlement sur les animaux

Infractions :	Nouveau règlement (à partir du 19 avril 2021)				Ancien règlement
	Personne physique		Personne morale		
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
Toutes infractions liées au règlement (article 63)	300 \$ par jour	1 000 \$ par jour	600 \$ par jour	2 000 \$ par jour	Aucun changement
Infractions concernant la licence de chien, la mise à jour des renseignements et le port de la médaille (article 65)	250 \$	750 \$	500 \$	1 500 \$	100 \$ (licence de chien)
Infractions concernant le contrôle et la maîtrise, le port d'une laisse et de demeurer sur la propriété (article 66)	500 \$	1 500 \$	1 000 \$	3 000 \$	Nouvelles infractions
Chiens potentiellement dangereux :					
Infractions concernant l'examen du chien et le respect des ordonnances du directeur (article 64)	1 000 \$	10 000 \$	2 000 \$	20 000 \$	Nouvelles infractions
Infractions concernant la licence de chien, la mise à jour des renseignements et le port de la médaille (article 65)	500 \$	1 500 \$	1 000 \$	3 000 \$	Nouvelles infractions
Infractions concernant le contrôle et la maîtrise, le port d'une laisse et de demeurer sur la propriété (article 66)	1 000 \$	3 000 \$	2 000 \$	6 000 \$	Nouvelles infractions
Certaines infractions concernant les chiens déclarés potentiellement dangereux (article 67)	1 000 \$	2 500 \$	2 000 \$	5 000 \$	Nouvelles infractions

En cas de récidive, les montants sont doublés.

Les montants sont conformes à la réglementation provinciale.